



Demande de nationalité française

Par **ravololoniaina**, le **19/04/2011 à 13:23**

Bonjour,

Je suis malgache, ma mère a un acte de naissance française mais elle est déjà morte. Mon arrière-grand-père est français. Mes oncles, tantes, cousins, cousines ont tous reçu leur nationalité en 2008 et 2009.

Est-ce possible pour moi et mes frères de réussir la nationalité ?

Est-il possible d'envoyer tout de suite au SERVICE DE LA NATIONALITE 30 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS la demande ?

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 15:02**

Oui, vous pouvez si vous êtes sûr d'avoir tous les papiers, que la nationalité française est restée valable après l'indépendance.